

01/09/2021

547595 - Actu-Juridique.fr

HENDERSON MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Siège social : 2, rue de Bitbourg - LUXEMBOURG L-1273

R.C.S. B 022 848

Etablissement en France : 32, rue des Mathurins - 75008 PARIS

848 778 544 R.C.S. PARIS

Comptes annuels au 31 décembre 2020 (en euros)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	3	16 309 368	6 567 500
Immobilisations corporelles	4	215 740	449 026
Autres créances	5	1 838 894	1 441 376
Participations dans des sociétés affiliées	6	931 777	931 777
TOTAL IMMOBILISATIONS		19 295 779	9 389 679
Fournisseurs et comptes rattachés	7	81 982 050	46 987 975
Montants dus par les sociétés affiliées		10 631 325	1 208 664
Autres valeurs mobilières	8	73 619	73 619
Liquidités en banque et en caisse		39 330 484	37 142 300
TOTAL ACTIF COURANT		132 017 478	85 412 558
TOTAL ACTIF		151 313 257	94 802 237

RESERVES EN CAPITAL ET PASSIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit	9	174 952	174 952
Réserves :			
- Réserve légale	10	30 617	30 617
- Aut. rés., y compris la rés. de juste valeur ...	11	17 441 111	16 709 959
- Report à nouveau	12	20 427 793	14 716 491
- Résultat de l'exercice	13	6 892 013	6 177 668
TOTAL CAPITAL ET RESERVES		44 966 486	37 809 687
Montants dus aux sociétés affiliées		96 287 182	51 021 560
Dettes fiscales et sociales		2 645 971	792 251
Autres dettes		7 413 618	5 178 739
TOTAL CREANCIERS		106 346 771	56 992 550
TOTAL DES RES. DE CAP. ET DU PASSIF		151 313 257	94 802 237

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires net	14	255 277 673	172 298 665
Autres produits d'intérêts et produits ass.		4	268
TOTAL DES REVENUS		255 277 677	172 298 933
Autres charges externes	15	(228 710 530)	(156 992 305)
Frais de personnel	18	(9 993 641)	(7 286 566)
Intérêts et charges assimilées		(149 647)	(447 144)
Autres charges d'exploitation	16	(6 387 413)	(989 459)
TOTAL DES CHARGES		(245 241 231)	(165 715 474)
RESULTAT AVANT IMPOT		10 036 446	6 583 459
Impôt sur le résultat	19	(3 144 433)	(405 791)
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 892 013	6 177 668

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (en euros, sauf indication contraire).

1 - INFORMATIONS GENERALES. HENDERSON MANAGEMENT S.A. (« la Société ») a été constituée au Luxembourg le 30/05/1985 en tant que société anonyme pour une durée illimitée. La Société agit en tant que société de gestion pour les fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUND et JANUS HENDERSON FUND, qui revêtent tous deux la forme de société d'investissement à capital variable (SICAV), respectivement constitués au Luxembourg le 30/05/1985 et le 26/09/2000. La société agit également en qualité de gestionnaire d'OPCVM pour JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC, fonds d'une société d'investissement irlandaise, et de Gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs pour JANUS SELECTION (un fonds de placement irlandais) et deux fonds spéculatifs mutualisés. Enfin, la Société agit en qualité de Gestionnaire d'investissement pour un certain nombre de comptes séparés. Le 18/10/2013 HENDERSON MANAGEMENT S.A. a été agréée par la CSSF en qualité de Société de gestion relevant du chapitre 15. Le 06/07/2020, la Société est devenue la Société de Gestion de la gamme de fonds de la société d'investissement irlandaise. Le 31/08/2020, la Société a fait l'acquisition des fonds JANUS SELECTION FUNDS auprès de JANUS CAPITAL TRUST MANAGER LIMITED (une entreprise du groupe). Le 01/12/2020, la Société a acheté certains mandats institutionnels européens auprès de HENDERSON GLOBAL INVESTORS LIMITED et JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMITED (entreprises du groupe) et un fonds spéculatif mutualisé auprès d'ALPHAGEN CAPITAL LIMITED. La Société est une filiale d'HENDERSON HOLDINGS GROUP BV. JANUS HENDERSON GROUP PLC, immatriculée à Jersey, se considère comme la société mère ultime et elle intègre les résultats de la Société à ses comptes consolidés annuels. Des copies du rapport annuel et des comptes de JANUS HENDERSON GROUP PLC peuvent être obtenues à l'adresse suivante : 13 Castle Street, St Helier, Jersey, JE1 1ES.

2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES. Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus et à la réglementation en vigueur dans le Grand-Duché de Luxembourg selon la convention du coût historique. Les méthodes comptables et règles d'évaluation sont, en plus de celles établies par la loi du 19/12/2002, telle qu'elle est amendée au moment considéré, déterminées et appliquées par le Conseil d'administration. L'établissement de comptes annuels nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Le Conseil d'administration est également tenu d'exercer son jugement lors de l'application desdites méthodes comptables. Des modifications des hypothèses peuvent avoir un impact significatif sur les comptes annuels de la période durant laquelle les hypothèses sont modifiées. La direction considère que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et donc que les comptes annuels présentent de manière fidèle la situation financière et les résultats. La société procède à des estimations et fait des hypothèses qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs présentés au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les jugements sont évalués en permanence et reposent sur des données historiques et d'autres facteurs, notamment des attentes concernant des événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances. Les principales méthodes comptables sont les

suivantes : **Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au prix d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est constaté linéairement au cours de la durée de vie des actifs, comme suit : écarts d'acquisition constatés lors de l'acquisition des activités des succursales européennes - 10 ans. **Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles se composent des améliorations locatives, du mobilier et des équipements de bureau et sont comptabilisées à leur coût diminué de la dépréciation cumulée. La dépréciation des actifs est calculée sur leur durée de vie utile de manière linéaire. **Actifs financiers.** Les actifs financiers détenus à titre d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué des provisions pour dépréciation à caractère durable. **Conversion de devises étrangères.** Les comptes de la Société sont exprimés en euros (EUR ou €). Les opérations dans d'autres monnaies sont converties en euros à des taux de change proches des taux réels en vigueur à la date des opérations. Les investissements acquis dans d'autres monnaies sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de l'acquisition. Les autres actifs et passifs libellés en autres devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les profits et pertes de change sont comptabilisés au compte de résultat. **Débiteurs.** Les montants dus par les débiteurs sont évalués à leur valeur nominale. Leur valeur fait l'objet d'ajustements si leur recouvrement est compromis. Ces ajustements de valeur cessent si les raisons qui les ont justifiés ne s'appliquent plus. **Valeurs mobilières.** Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute provision pour diminution permanente de leur valeur. **Créanciers.** Les montants dus aux créanciers sont évalués à leur valeur nominale. Leur valeur fait l'objet d'ajustements si leur recouvrement est compromis. Ces ajustements de valeur cessent si les raisons qui les ont justifiés ne s'appliquent plus. **Revenus et charges.** Les charges et revenus sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice. **Contrats de location.** La Société détermine si un accord constitue un contrat de location à l'origine. Le droit d'utilisation (« ROU ») des actifs représente le droit de la Société d'utiliser un actif sous-jacent pour la durée du contrat de location, et les passifs locatifs représentent l'obligation de la Société de procéder aux paiements au titre de la location découlant du contrat de location. Les actifs ROU sont inclus dans les autres actifs non courants du bilan de la société. Les passifs locatifs sont inclus dans les autres créanciers.

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES. Au cours de l'exercice, la Société a acquis le fonds JANUS SELECTION auprès de JANUS CAPITAL TRUST MANAGER LIMITED, la Société a également acheté des Mandats institutionnels auprès de HENDERSON GLOBAL INVESTORS LIMITED et JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMITED et deux fonds spéculatifs mutualisés auprès d'ALPHAGEN CAPITAL LIMITED. Le montant payé était de 107 Meuros qui ont été comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont amortis sur 4 à 8 ans.

	2020	Ecart d'acquis. de la succursale	Contrats de gestion d'actifs	2019
Coût :				
- Au 1 ^{er} janvier	7 100 000	7 100 000	-	-
- Acquisitions	10 707 952	-	10 707 952	7 100 000
AU 31 DECEMBRE	17 807 952	7 100 000	10 707 952	7 100 000
Amortissement :				
- Au 1 ^{er} janvier	(532 500)	(532 500)	-	-
- Charge de l'exercice	(966 084)	(710 000)	(256 084)	(532 500)
AU 31 DECEMBRE	(1 498 584)	(1 242 500)	(256 084)	(532 500)
Valeur nette comptable :				
- Au 1 ^{er} janvier	6 567 500	6 567 500	-	-
- Au 31 décembre	16 309 368	5 857 500	10 451 868	6 567 500

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES. Toutes les immobilisations corporelles sont constituées d'améliorations locatives, du mobilier, des installations et des équipements de bureau. **Coût.** Au 1^{er} janvier, 2020 : 636 840, 2019 : 362 731, Acquisitions, 2020 : 87 399, 2019 : 274 109, Au 31 décembre, 2020 : 724 239, 2019 : 636 840, Dépréciation, Au 1^{er} janvier, 2020 : (187 814), 2019 : (113 837), Charge de l'exercice, 2020 : (320 685), 2019 : (73 977), Au 31 décembre, 2020 : (508 499), 2019 : (187 814), Valeur nette comptable, Au 1^{er} janvier, 2020 : 449 026, 2019 : 248 894, Au 31 décembre, 2020 : 215 740, 2019 : 449 026.

5 - AUTRES DEBITEURS. Actif au titre des contrats de location simple, 2020 : 1 677 454, 2019 : 1 279 936, Cautions locatives, 2020 et 2019 : 161 440, Total, 2020 : 1 838 894, 2019 : 1 441 376.

6 - PARTS DANS DES ENTREPRISES AFFILIEES. Au jeudi 31/12/2020, la Société détenait 100 % de HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. L'entité est en liquidation depuis le 01/12/2014. La valeur comptable de l'investissement dans la société s'élève à 0,9 Meuros (2019 : 0,9 Meuros). La valeur comptable se justifiait par les actifs nets de la société au 31/12/2020.

7 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES. Les comptes clients et autres comptes rattachés se composent principalement des créances commerciales associées aux frais de gestion à recevoir des fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUNDS, JANUS HENDERSON FUNDS, des Société d'Investissement irlandaises, des Fonds Spéculatifs Mutualisés et des Mandats Institutionnels.

8 - VALEURS MOBILIERES. Au 31/12/2020, la Société détenait des participations dans le fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUND au prix de 73 619 euros (2019 : 73 619 euros) euros et une valeur de marché de 177 640 euros (2019 : 163 704 euros).

9 - CAPITAL SOUSCRIT. Autorisé, émis et entièrement libéré, 200 actions de 1 000 \$ chacune, 2020 : 174 952 EUR, 2020 : 200 000 USD, 2019 : 174 952 EUR, 2019 : 200 000 USD. Le capital de la Société était supérieur au minimum de 125 000 euros (150 105 USD) requis pour une société de gestion d'OPCVM. La Société n'a acheté aucune de ses propres actions.

10 - RESERVE LEGALE. Au Luxembourg, les sociétés sont tenues d'affecter à la réserve légale un minimum de 5 % du résultat net annuel, après déduction de toute perte reportée, jusqu'à ce que cette réserve soit égale à 10 % de la valeur nominale du capital social souscrit. Cette réserve ne peut pas être distribuée sous la forme de dividendes en numéraire ou autrement au cours de la vie de la société. L'affectation à la réserve légale est effectuée après approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Etant donné que la réserve légale est supérieure à 10 % de la valeur nominale du capital social souscrit, aucune nouvelle affectation n'est requise.

11 - AUTRES RESERVES. 2016, Réduction de l'impôt sur la valeur nette (NWT) : 109 195, Réserve restreinte : 545 975, 2017, Réduction de l'impôt sur la valeur nette (NWT) : 51 400, Réserve restreinte : 257 000, 2018, Réduction de l'impôt sur la valeur nette (NWT) : 42 545, Réserve restreinte : 212 725, 2019, Réduction de l'impôt sur la valeur nette (NWT) : 78 217, Réserve restreinte : 391 083, 2020, Réduction de l'impôt sur la valeur nette (NWT) : 121 118, Réserve restreinte : 605 591, Total, Réduction de l'impôt sur la valeur nette (NWT) : 402 475, Réserve restreinte : 2 012 374. En 2020, l'impôt sur la valeur nette de la Société a été réduit

d'un montant de 121 118 euros. Sous réserve de l'approbation de cette affectation par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, un montant de 605 591 euros a été affecté aux réserves restreintes correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la valeur nette de 2020. En 2021, l'impôt sur la valeur nette de la Société devrait être réduit d'un montant de 216 990 euros. Sur approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, un montant de 1 084 950 euros sera affecté à des réserves indisponibles, soit cinq fois le montant de l'impôt sur la valeur nette de 2021. En outre, il est également demandé l'approbation pour la libération de la réserve indisponible de 2016 pour un montant de 545 975 euros, étant donné que cette somme a été conservée pendant la période requise de cinq ans.

12 - REPORT A NOUVEAU. Les variations du report à nouveau de l'exercice sont les suivantes : Report à nouveau au 31 décembre, 2020 : 14 716 491, 2019 : 8 373 693, Résultat de l'exercice clos le 31 décembre, 2020 : 6 177 668, 2019 : 6 641 149, Transfert à la réserve indisponible (note 11), 2020 : (605 591), 2019 : (391 083), Transfert de la réserve indisponible (note 11), 2020 : 139 225, 2019 : 92 732, Report à nouveau au 31 décembre, 2020 : 20 427 793, 2019 : 14 716 491.

13 - AFFECTATION PROPOSEE DES BENEFICES CUMULES. Report à nouveau au 31 décembre (avant affectation du résultat de l'exercice en cours), 2020 : 20 427 793, 2019 : 14 716 491, Résultat de l'exercice clos le 31 décembre, 2020 : 6 892 013, 2019 : 6 177 668, Transfert vers la réserve indisponible (note 11), 2020 : (1 084 950), 2019 : (605 591), Transfert de la réserve indisponible (note 11), 2020 : 545 975, 2019 : 139 225, Report à nouveau au 31 décembre, 2020 : 26 780 831, 2019 : 20 427 793. Conformément aux statuts, le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale des actionnaires peuvent approuver le paiement d'acomptes sur dividendes, sous réserve que (i) des comptes intermédiaires aient été établis montrant que des fonds suffisants sont disponibles et (ii) le montant à distribuer ne dépasse pas le bénéfice total réalisé depuis la fin de l'exercice précédent pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, plus tous bénéfices reportés à nouveau et les sommes tirées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves. Aucun dividende n'a été payé en 2020.

14 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET. Le chiffre d'affaires net concerne les frais de gestion perçus. Aux termes d'un contrat de gestion conclu entre la Société et les fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUNDS, les fonds JANUS HENDERSON FUNDS et les Fonds de la Société d'investissement irlandaise, la Société est en droit de percevoir des frais de gestion de la part des Fonds. Le montant varie selon les Fonds et les fourchettes et le taux de rémunération par an est le suivant : JANUS HENDERSON HORIZON FUNDS : frais de gestion compris entre 0,15 % et 1,75 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées. JANUS HENDERSON FUNDS : frais de gestion compris entre 0,65 % et 2,25 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées. Société d'investissement irlandaise : frais de gestion compris entre 0,35 % et 1,50 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées. Fonds Spéculatifs Mutualisés : frais de gestion compris entre 0,20 % et 1,30 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées. Mandats Institutionnels : frais de gestion compris entre 0,15 % et 0,45 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées.

15 - AUTRES CHARGES EXTERNES. Conformément à la politique du groupe en matière de prix de transfert, la Société partage ses revenus avec HENDERSON GLOBAL INVESTORS LIMITED, JANUS CAPITAL MANAGEMENT et JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMITED pour les services de gestion de l'investissement et de distribution.

16 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION. Les autres charges d'exploitation sont les suivantes : Perte/(gain) de change, 2020 : 1 829 336, 2019 : (2 112 102), Autres charges d'exploitation, 2020 : 4 558 077, 2019 : 3 101 561, Total, 2020 : 6 387 413, 2019 : 989 459.

17 - FRAIS D'AUDIT. En 2020, la Société a comptabilisé des frais d'audit à concurrence de 27 000 euros (2019 : 27 000 euros) qui ont été inclus dans les autres charges d'exploitation.

18 - FRAIS DE PERSONNEL. Les frais de personnel suivants concernent la rémunération des salariés basés au Luxembourg et dans les succursales. Tous les salariés ont un contrat de travail avec la Société ou ses succursales. Salaires, rémunérations et primes, 2020 : 7 982 411, 2019 : 6 178 119, Sécurité sociale et retraite, 2020 : 2 011 230, 2019 : 1 108 447, Total, 2020 : 9 993 641, 2019 : 7 286 566. La Société a employé un effectif moyen de 46 personnes au cours de l'exercice (2019 : 36).

19 - IMPOT SUR LES REVENUS. Impôts au Luxembourg, Impôt sur les sociétés, 2020 : 1 525 359, 2019 : 121 054, Impôt commercial communal, 2020 : 566 069, 2019 : 43 740, Impôt sur la fortune, 2020 : 64 772, Ajustement au titre de l'exercice précédent, 2020 : 87, Total des impôts exigibles au Luxembourg, 2020 : 2 156 287, 2019 : 164 794, Impôts étrangers, Impôt de l'exercice, 2020 : 654 494, 2019 : 240 997, Ajustement au titre de l'exercice précédent, 2020 : 333 652, Total des impôts étrangers exigibles, 2020 : 988 146, 2019 : 240 997, Total de la charge d'impôt sur le résultat, 2020 : 3 144 433, 2019 : 405 791.

20 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN. Au 03/06/2020, à savoir à la date d'approbation des comptes annuels, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'une quelconque information concernant les conditions importantes en vigueur à la date du bilan, qui n'aurait pas été reflétée dans les comptes annuels tels qu'ils sont présentés.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS. Notre opinion. A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de HENDERSON MANAGEMENT S.A. (la « Société ») au jeudi 31/12/2020, et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels. **Ce que nous avons audité.** Les comptes annuels de la Société comprennent : le bilan au jeudi 31/12/2020 ; le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ; et les notes annexes aux comptes annuels, comprenant un résumé des principales méthodes comptables. **Fondement de notre**

opinion. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23/07/2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23/07/2016) et aux normes internationales d'audit (ISA) adoptées pour le Luxembourg par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23/07/2016 et des ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code international de déontologie des professionnels de la comptabilité, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des comptes annuels. Nous avons rempli nos autres responsabilités en vertu de ces exigences déontologiques. **Autres informations.** Le Conseil d'administration est responsable des autres informations. Il s'agit des informations incluses dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport de réviseur d'entreprises à leur sujet. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ni une quelconque forme d'assurance à ce sujet. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si celles-ci sont significativement incohérentes avec les comptes annuels ou nos connaissances obtenues dans le cadre de l'audit ou si elles semblent autrement être significativement inexactes. Si, sur la base de nos travaux, nous concluons qu'il y a une inexactitude significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. **Responsabilités du Conseil d'administration pour les comptes annuels.** Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des présents comptes annuels, conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg dans ce domaine, ainsi que du contrôle interne qu'il juge nécessaire aux fins de l'établissement de comptes annuels exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la convention comptable de la continuité de l'exploitation, à moins que le Conseil d'administration ait soit l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, soit n'ait pas d'autre alternative réaliste que de le faire. **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels.** Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de remettre un rapport de réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, ce qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23/07/2016 et aux ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter une inexactitude significative qui pourrait exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraude ou d'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou au total, il peut être raisonnablement attendu qu'elles influencent les décisions économiques prises par des utilisateurs sur la base de ces comptes annuels. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23/07/2016 et aux ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : nous identifions et évaluons les risques d'une inexactitude significative dans les comptes annuels, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur, concevons et exécutons des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une inexactitude significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une inexactitude résultant d'une erreur, étant donné que la fraude peut impliquer une collusion, des faux, des omissions intentionnelles, des présentations trompeuses ou le contournement du contrôle interne ; nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ; nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration ; nous nous prononçons sur la pertinence de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de la continuité de l'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur la question de savoir s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne des événements ou des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus dans notre rapport de réviseur d'entreprises d'attirer l'attention sur les informations fournies dans les comptes annuels à ce sujet ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de réviseur d'entreprises. Toutefois, des situations ou des événements futurs peuvent amener la Société à cesser d'être en mesure de poursuivre son exploitation ; nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies, et si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres points, la portée prévue et le calendrier de l'audit et ses principales conclusions, notamment toute faiblesse significative du contrôle interne identifiée pendant notre audit. **Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires.** Le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels et a été préparé conformément aux exigences légales applicables. PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société coopérative représentée par John Michael DELANO, Luxembourg, le vendredi 4 juin 2021. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.